Le président

Ministère du Logement et de la Rénovation urbaine
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Paris, le 22 novembre 2024

Objet : Signalement de l'utilisation détournée des données issues des DPE et demande de retrait des adresses précises

Madame, Monsieur,

En tant que Président de **SIDIANE**, première fédération de diagnostiqueurs immobiliers, je tiens à attirer votre attention sur une problématique grandissante liée à l'utilisation des données extraites des bases centralisant les Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) et les Audits Energétiques, sous la gestion de l'ADEME.

Bien que la réglementation stipule que ces informations ne doivent pas être utilisées à des fins commerciales, il est désormais constaté que des tiers exploitent ces données pour effectuer des démarchages ciblés (travaux, agents immobiliers, prestataires divers). Ce phénomène porte gravement atteinte à :

- **La vie privée des propriétaires** qui se retrouvent sollicités de manière intrusive, souvent sans leur consentement explicite ;
- **L'intégrité des diagnostiqueurs immobiliers**, qui sont injustement associés à ces pratiques mal perçues par leurs clients.

Dans ce contexte, il est impératif de rappeler que la loi impose des restrictions claires sur l'usage de ces données, tant au regard des principes de confidentialité que de la finalité strictement non commerciale des informations collectées.

Pour limiter ces dérives et renforcer la confiance des citoyens envers ce dispositif, je vous demande (respectueusement) de :

1. **Supprimer les adresses exactes des biens dans les bases publiques ou accessibles aux tiers**. Une localisation à l'échelle communale ou par code postal serait largement suffisante pour les analyses statistiques ou les politiques publiques ;
2. **Mettre en place des contrôles renforcés sur l'accès et l'usage des données issues de la base DPE** ;
3. **Sanctionner les entités ou individus qui exploiteraient ces données à des fins commerciales**, en violation des dispositions légales.

Nous sommes convaincus que des mesures rapides et adaptées permettront de rétablir la confiance des citoyens et de protéger les diagnostiqueurs immobiliers, dont la mission est essentielle pour la transition énergétique et la sécurité des transactions immobilières.

Nous restons à votre disposition pour toute précision ou échange sur ce sujet.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur à l'expression de notre haute considération.

Jean-Christophe Protais,
président de SIDIANE

Copie :

- Romain BORDIER, Ministère du Logement et de la Rénovation urbaine ;
- Antoine CARON, Direction du Logement, de l'Urbanisme et des Paysages ;
- Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.